



Site : www.avecvous-grezdoiceau.be
Courriel : avecvous@grezdoiceau.be
GSM : 0471/ 58.02.24

Programme 2013 – 2018

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction.....	3
Approche générale	3
Les lignes de force	3
Les axes d'action.....	5
L'orientation générale.....	5
Actions sociales & vie en société.....	5
La petite enfance	6
Jeunesse, éducation & enseignement.....	7
Accompagnement professionnel.....	8
Encadrement des aînés	9
Les moins valides.....	10
Le monde associatif et le tissu social.....	11
Politique sportive	11
Politique culturelle.....	13
Urbanisme et logement	14
Sécurité	15
Environnement.....	17
Mobilité.....	18
Vie économique	20
Travaux et bâtiments publics	21
La gestion des inondations.....	22
Les petits travaux d'entretien.....	23
L'égouttage et les voiries	24
Une administration communale renforcée	25
Les finances communales	27

Introduction

Approche générale

La continuité des politiques initiées lors des législatures précédentes sera le fil conducteur des actions menées lors cette nouvelle législature. Il faudra finir ce qui a été entamé et renforcer ce qui a été mis en place. L'objectif n'étant pas forcément de faire encore plus mais, en priorité, de renforcer, améliorer et prolonger ce qui a été mis en place.

De nouveaux projets seront aussi lancés pour soutenir la vision d'avenir positive et dynamique qui nous voulons pour notre commune au travers de grands travaux, de la mise en place de nouvelles politiques sociales,...

Par souci d'efficacité et de cohérence dans les décisions, nous ferons en sorte que les projets mis en œuvre s'appuient autant que possible sur plusieurs compétences transversales (culture-enseignement-social, sport-social, urbanisme-environnement-travaux, économie locale-environnement ...) Les synergies ainsi mises en place vont permettre une plus grande efficacité et des économies d'échelle.

Les lignes de force

L'avenir de notre commune s'exprime sous la forme de projets et d'un plan de travail cohérent et ambitieux basé sur une vision à long terme.

Cette approche reste cependant ouverte aux opportunités (subsidés, collaborations, investissements exceptionnels judicieux,...) et surtout à l'initiative et la créativité de la population et des élus. Les marges de manœuvre laissées, entre autres, par les fonds de réserve confortables et une bonne santé financière, permettront aussi de répondre aux besoins urgents et imprévus.

On peut résumer les lignes de force par :

La sécurité : une priorité ! Nous assurerons la sécurité et la quiétude de chacun ainsi que la protection des biens autant publics que privés.

Une ruralité préservée ! Nous défendrons votre cadre environnemental et votre bien-être.

Pour vous ! Nous continuerons à mener une politique participative à votre service.

Une gestion responsable ! Nous investirons sans mettre en danger notre santé financière et sans hypothéquer notre avenir.

Une commune vivante ! Nous soutiendrons encore la vie associative et l'animation sociale, culturelle et sportive. Les jeunes et l'éducation seront également prioritaires.

Une action sociale renforcée !

Nous veillerons à une solidarité soucieuse de toutes les situations qui requièrent le soutien de la collectivité : l'accueil de la petite enfance, des logements à loyer modéré, le maintien à domicile de nos aînés ou leur accueil en maison de repos, et l'aide aux plus démunis.

Une mobilité pour tous ! Nous entretiendrons et sécuriserons les voiries existantes tout en continuant à développer notre réseau de voies lentes et la complémentarité des différents modes de déplacement.

Le document qui suit est le résultat de la réflexion de l'ensemble de notre groupe mais aussi de citoyens impliqués activement dans la vie communale et qui ont soutenu cette démarche. Des groupes de travail se sont réunis plusieurs fois afin d'approfondir chaque sujet et d'y intégrer des idées innovantes.

Toutes les propositions qui sont formulées ici sont bien entendu chacune à analyser individuellement avant d'être mises en œuvre. Dans certains cas, des adaptations aux réalités du moment devront certainement être faites. Une législature de 6 années donne en effet parfois l'opportunité de réaliser des projets qui sembleraient a priori trop ambitieux et, à contrario, les circonstances font aussi que certains autres projets doivent être adaptés ou reportés.

Bonne lecture

Les axes d'action

L'orientation générale

Une convergence peut se faire sur le thème de la famille qui est au cœur de nos préoccupations. Ce thème regroupe la petite enfance, l'enseignement, l'encadrement des jeunes au travers du sport et des associations, la vie économique et le souci de proximité ainsi que l'encadrement des aînés. Les projets d'infrastructures pour la mobilité ou l'amélioration des services communaux participent aussi à la vie et au bien-être des familles.

Actions sociales & vie en société

Même si elle s'adresse en priorité aux personnes en attente d'un soutien matériel, financier ou moral, l'action sociale est surtout une vision de la vie en société empreinte de solidarité, d'échange et marquée par le souci du bien commun. Cette dynamique doit être un des liens de cohérence de la politique communale.

Notre tissu social repose sur de multiples facettes qui interagissent entre elles, que ce soit au travers du milieu scolaire et extra-scolaire, du monde associatif, sportif ou culturel. Cette vitalité peut être renforcée par une action de fond cohérente et structurée. L'intégration sociale passe en effet par la mise en place d'un cadre global qui permet aux différents acteurs d'échanger et de coordonner leurs actions. Un tel cadre permettra alors plus facilement d'y raccrocher des actions sociales de fond, pour l'aide et l'encadrement des plus démunis.

L'action sociale se concrétise aussi au travers du soutien aux familles, aux jeunes parents aux enfants et aux aînés. L'évolution de la structure familiale (familles monoparentales ou recomposées) implique une évolution de la demande d'aide (logement, accompagnement familial, revenu de remplacement ...). Une analyse permanente de l'évolution sociologique de la commune devra permettre d'anticiper les actions nécessaires.

La fracture numérique est devenue une nouvelle barrière qui se dresse face aux plus démunis. L'accès à internet et aux nouvelles technologies de l'information est devenu une évidence qui n'est cependant malheureusement pas accessible à tous. L'action sociale doit aussi soutenir cette accessibilité grâce à des formations, la mise à disposition de matériel.

Le bénévolat est souvent un moyen alternatif permettant d'offrir un service de proximité de grande valeur. Autant les bénévoles que les personnes qui bénéficient de ces services peuvent y trouver un épanouissement personnel et la chaleur humaine recherchée. Il faut encourager cette démarche et reconnaître son importance dans l'ensemble du cadre social.

Les moyens financiers et humains consacrés à l'action sociale menée essentiellement par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et aussi indirectement par l'ensemble des compétences communales doivent être gérés avec efficacité dans le respect des économies d'échelle déjà mises en place. Un plan financier commun à moyen et long termes entre commune et CPAS doit être établi en ce sens.

La petite enfance

Une politique particulière doit répondre à la problématique de la petite enfance. Le manque de places d'accueil et, d'autre part, la préservation du niveau de qualité des milieux d'accueil existants ainsi que le besoin croissant d'accompagnement des jeunes parents démontrent la nécessité d'une approche globale. Une attention particulière doit être accordée au statut des accueillantes (autonomes ou contractuelles via l'ISBW) pour leur garantir la sécurité et le soutien nécessaires. Une aide à l'installation ainsi qu'une aide financière, technique ou logistique récurrente serait un incitant intéressant.

Les circuits d'information touchant à la petite enfance en général et à l'accueil en particulier, sont souvent confus et peu coordonnés. Tant les parents que les accueillantes sont en demande de cette information.

Les Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance (MCAE) sont indispensables pour assurer la pérennité d'un socle de base minimum d'accueil mais leur coût d'investissement et de fonctionnement est élevé. Il est donc essentiel, de soutenir en parallèle de petites structures d'accueil...

La mise en place d'un cadre dynamique tournant autour du thème de la petite enfance peut être porteur d'autres projets créatifs ou éducatifs. La valorisation et le soutien du secteur des services peuvent être porteurs d'emploi. La mise en place d'un cadre de rencontre entre les parents, les accueillantes et d'autres professionnels du secteur peut jouer un rôle préventif ou être une aide en cas de difficultés.

En pratique :

- Mise en place d'un pôle « petite enfance » (point de contact unique, information, accueil des jeunes parents, animations ...) Une promotion régulière (bulletin communal, affiches, site Internet, courrier aux jeunes parents, informations aux nouveaux habitants, communication via l'ONE ou l'ISBW ...) de ce service devrait permettre petit à petit de susciter le réflexe de le consulter systématiquement en cas de besoin.
- Privilégier les contacts entre l'ONE, les parents, les diverses administrations, les accueillantes (reconnues par l'ONE) autonomes ou conventionnées « ONE » et les MCAE de la commune de Grez-Doiceau.
- Assister les candidates accueillantes pour construire et introduire le dossier administratif précédant la reconnaissance de l'accueillante par l'ONE de manière à en assurer la disponibilité idéalement dans chaque village de l'entité.
- Fournir des aides financières raisonnables mais incitatives pour le démarrage et la poursuite de l'activité d'accueillante

- Soutenir la formation de baby-sitters pour assurer une aide de qualité aux jeunes parents (relation avec les parents, quels soins donner en cas d'accident, initiation aux contes,...).

Jeunesse, éducation & enseignement

La prise en charge éducative et l'accompagnement des jeunes sont réalisés grâce à la richesse et la diversité de notre enseignement fondamental tant communal que libre, par l'encadrement extra-scolaire et les initiatives formatives et éducatives dispensées par les associations et groupements de jeunesse. Les enfants et les adolescents de l'entité ont la chance de pouvoir bénéficier de ce cadre de vie et nous devons le préserver. L'accès aux activités doit être garanti pour tous, quitte à ce que la charge financière soit prise en charge partiellement ou totalement quand la situation financière ou familiale ne le permet pas.

L'ensemble des acteurs de terrain qui s'occupent des jeunes doivent être reconnus et soutenus. Leur action peut être avantageusement conjuguée avec la politique culturelle, sportive mais aussi la sécurité. La participation des parents à la vie de l'école communale passe par le « Conseil de Participation » qui doit permettre la concertation et l'émergence d'idées. Des options peuvent être proposées à cette réflexion (Ex. : ouverture linguistique via l'immersion)

Au niveau scolaire, il faut entretenir la collaboration inter-réseaux et les échanges d'expériences dans le respect de l'égalité des moyens, tous réseaux confondus. En dehors du cadre scolaire, il faut favoriser les contacts entre les acteurs de terrain et tous les groupements qui prennent en charge les enfants.

En pratique :

- Soutenir et renforcer l'accueil extra-scolaire (AES) et mettre en place une réelle **synergie** entre différents outils éducatifs (écoles tous réseaux confondus, Académie, AES, ATL (accueil temps libre), espace jeune, « La toile », clubs sportifs) avec des activités communes
- Fournir une information centralisée de tous ces services
- Renforcer les navettes scolaires pour permettre à tous les élèves de pouvoir profiter des cours de l'Académie de Musique ou d'activités dans le Hall sportif par exemple
- Promouvoir **l'école des devoirs** et mettre en place un cadre pour la prise en charge d'enfants en difficulté ou en situation de décrochage scolaire.
- Continuer l'organisation de la journée « Place aux enfants »
- Encourager l'usage des langues (stages, formations, échanges culturels ...)
- Proposer des animations comme le théâtre à l'école en collaboration avec le Centre Culturel de la vallée de la Néthen
- Soutenir le « **Conseil de Participation** » où les parents et la société grézienne pourraient épauler et soutenir nos écoles et nos enseignants
- Continuer l'**entretien des bâtiments** scolaires publics

- Renforcer les cours de langues dans les écoles existantes Proposer un accueil extrascolaire en anglais ou néerlandais Des plaines de vacances multilingues...)
- Renforcer l'**espace numérique** (La toile) et le développer dans d'autres lieux
- **Equiper** les écoles de l'entité d'ordinateurs et de connexions internet avec des partenariats privilégiés.
- Coordonner dans un **forum de la jeunesse** les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse et autres organes d'encadrement pour construire ensemble une politique de la jeunesse cohérente et respectueuse des attentes de chacun.
- Accorder une importance particulière à l'**éducation à la citoyenneté**, à la démocratie et à la non-violence.
- Développer le concept de **santé et d'alimentation saine** à l'école et proposer des dîners chauds sains cuisinés dans la commune avec des ingrédients locaux,
- Continuer à offrir l'accès du Hall sportif aux écoles et proposer de nouvelles activités sportives en extrascolaire dans le Hall omnisports.
- Accorder un **soutien financier ou matériel** à ceux qui n'ont pas les moyens de participer aux activités sportives et éducatives (clubs de sports, mouvements de jeunesse ...).
- Prévoir des activités 'ado' (12-18 ans) pendant les périodes de « congés » avant la remise des bulletins (fin juin par exemple).

Accompagnement professionnel

Au même titre que l'insertion sociale, l'insertion professionnelle est un levier important pour sortir les personnes de la spirale de l'assistance et leur permettre de trouver une place à part entière dans notre société. Il faut donc soutenir et dynamiser les mécanismes existants et mettre en œuvre d'autres outils pour aider les personnes dans leur recherche d'emploi.

L'encadrement et le soutien peuvent se faire sous différentes formes :

- **Coaching** des demandeurs d'emploi : bilan professionnel, rédaction de CV et de lettre de motivation, orientation professionnelle, recherche active d'emploi via internet, constitution de dossiers AWIPH (Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées) en matière d'adaptation au poste de travail ou de réorientation professionnelle tenant compte du handicap, collaboration avec d'autres services d'insertion professionnelle (MIRE BW, FOREM, agences intérimaires, entreprises de formation par le travail, ...).
- **Accès aux formations** : bilan de compétence, constitution de dossiers AWIPH en matière de recherche de formation adaptée au handicap, collaboration avec d'autres services compétents en la matière comme Carrefour Emploi Formation (CEFO), le Crabe, Lire et Ecrire, IFAPME, la MIRENA et la Mire BW, l'AWIPH, ou d'autres opérateurs de la région, ...
- Apprentissage des langues : via des groupes de conversation, l'accès à Wallangue, des échanges linguistiques
- **Prise en charge de la mise au travail** : La commune peut elle-même être l'opérateur d'action de mise au travail. La création d'un service d'aide à domicile

ou de brico-dépanneurs peut ainsi participer à la formation de personnel peu qualifié. Ces services sont alors doublement bénéfiques puisqu'ils remettent au travail des personnes en recherche d'emploi et participent par ailleurs à l'aide sociale.

Encadrement des aînés

Une attention particulière sera accordée à toutes les actions pour et avec les aînés. Le renforcement des liens entre générations sera aussi encouragé.

Le projet phare de cette législature sera le lancement de la construction d'une nouvelle maison de repos. Celle-ci formera le socle de base indispensable autour duquel devront se développer d'autres services destinés aux seniors, que ce soit sur le même site (résidences services, extension MRS (**M**aison de **R**epos et de **S**oins), pôle d'activités pour les seniors et centre de rencontre multi-générationnel, service de jour, liens avec d'autres services sociaux qui distribuent les repas à domicile gérés et préparés par une cuisine performante ...) ou dans le cadre d'une politique globale (soins, aide ménagère, présence de vie, petits travaux,...). L'extension vers d'autres services se fera dans les décennies à venir au gré des nouveaux besoins de la population et du mode de vie qui évoluera vers d'autres normes sociales et familiales.

L'aide sociale aux seniors est le complément indispensable à la maison de repos elle-même. Elle permet de mettre en place un accompagnement progressif et adapté jusqu'à une prise en charge complète dès que le besoin s'en fait sentir. Ce secteur d'activité est porteur d'emplois, riches au niveau humain et couvrent aussi un large spectre de compétences. Toute opportunité de financement de ces services sera saisie : dispositif des titres services, nouvelles dispositions en matière de services de proximité, conventions, redynamisation du bénévolat,...

En pratique :

- Construction d'une nouvelle maison de repos
- Etablir une réelle politique des seniors assurant leur intégration et leur encadrement
- Mettre en place de nouveaux services d'aide sociale et de réinsertion (voir annexe ci-dessous) ou soutien de services déjà en place:
 - un taxi senior ;
 - gratuité des transports « domicile – hôpital » repas à domicile ;
 - le soutien à la mise en place d'une « épicerie mobile » ;
 - un service d'aides ménagères complémentaire aux services privés existants ;
 - un service d'aides familiales ;
 - un service de brico dépannage ;
 - Le dernier numéro d'appel de télésecours (permanence de CPAS) ;
- Favoriser la **participation active** de la personne âgée à la vie associative de la commune :

- en donnant une meilleure information sur les possibilités de bénévolat (législation, organisations existantes comme les Belgian Seniors Consultants,...) ;
- en encourageant la mise en valeur des compétences des personnes âgées ;
- en centralisant les offres et demandes de bénévolat et en créant un point contact ;
- en multipliant les lieux et activités où se déroulent des échanges intergénérationnels (activités ponctuelles à la crèche, au home, à la bibliothèque, en activité extrascolaire, ...)
- en organisant de thés dansants (ou soirées) « années 40 – 50 -60 - ... » ;
- en créant un lieu « papote » où l'on peut simplement prendre une tasse de café et ne pas rester seul... (mise à disposition de locaux et éventuellement de moyens de transport pour s'y rendre)

Les moins valides

Il est à noter que l'on parle de situation soit temporaire soit permanente.
Ce thème est un sujet transversal, il touche à différents domaines : logement, enseignement, mobilité, sécurité,...

En pratique :

L'accessibilité dans nos communes pour les personnes en situation de handicap :

- Faire respecter la loi à propos des bâtiments administratifs ;
- Développer des places de parking et arrêts de bus en plus grand nombre notamment près des espaces cruciaux (administration communale, CPAS, pharmacie,...) ;
- Garantir un fléchage spécifique (pictogramme, gros caractères,...) ;
- Aménager les passages pour les piétons pour tout type de handicap ;
- Sensibiliser les commerçants à rendre accessibles les espaces commerciaux.

Accessibilité administrative:

- Adapter les documents administratifs à toute forme de handicap (braille, langage clair, gros caractères,...) ;
- Organiser des formations adaptées pour le personnel administratif (langage des signes,...) ;

Accessibilité culturelle et sportive :

- Accessibilité des lieux de spectacles ;
- Développer les plaines de jeux accessibles aux enfants porteurs de handicap.
- Développer l'accessibilité des écoles et des milieux d'accueil.

En dehors de l'accessibilité aux lieux publics, l'aide quotidienne est souvent le premier pas indispensable vers une autonomie. La prise en charge des tâches ménagères, de petits travaux ou de démarches administratives peut être réalisée par des services d'assistance spécialisés.

Le monde associatif et le tissu social

Le tissu associatif grézien est une richesse pour notre commune. La variété des animations et du public, l'engagement des personnes actives dans ces associations renvoient une image de dynamisme et de vitalité de notre commune. Nous devons soutenir et encourager celles et ceux qui œuvrent bénévolement dans ce sens.

Le monde associatif est un ciment qui renforce la vie sociale et culturelle. Il faut en tenir compte au travers des différentes politiques communales (culture, sport, social,...).

En pratique :

- Etablir un **cadre global et cohérent** de soutien à la vie sociale et associative
- Mettre en place un **pôle des associations** qui centralise les informations et les besoins des associations. Celui-ci pourrait apporter un soutien logistique (prêt de matériel mieux structuré et plus étoffé, transports,...) ou administratif (conseils en termes d'assurance, de gestion ou aide à la promotion avec l'assistance d'un graphiste et/ou des contrats négociés avec des imprimeurs,...)
- Développer le **cadastre des associations** (nombre, description des activités, contacts, localisation ...) qui est déjà disponible sur le site web de la commune
- Favoriser les échanges entre associations
- **Promouvoir** les activités de ces associations
- Ouvrir de nouvelles **maisons de quartier** (Hèze et/ou Gottechain) sur base du modèle de fonctionnement de celle de Biez
- Soutien et promotion d'initiatives telles que le magasin de seconde main (La malle à Grez)

Politique sportive

Les vertus du sport ne sont plus à démontrer tant au niveau de la santé, de la vie sociale, des valeurs civiques et démocratiques indispensables à la vie collective qu'au niveau de l'accomplissement de soi et du dépassement personnel.

Nos clubs sportifs de tous bords représentent une valeur sûre pour notre commune. Certains en portent même la renommée à des niveaux provinciaux, régionaux ou même nationaux. Tous représentent un formidable outil éducatif et formatif pour les jeunes.

Une véritable politique sportive devra tenir compte de cette diversité en soutenant au mieux l'accessibilité et la qualité de ces activités. Le rôle de l'administration communale est de favoriser les synergies, de promouvoir les talents et de soutenir si nécessaire les clubs en aidant à la réhabilitation et à la rénovation des infrastructures en place. Une rationalisation des efforts et des moyens doit cependant rester la ligne de conduite générale.

Le niveau communal bénéficie de l'avantage de la proximité. Il peut appréhender les besoins du terrain et assigner avec justesse les moyens qui sont disponibles aux niveaux

de pouvoirs supérieurs (province, région, communauté). Il se doit donc d'être l'intermédiaire au service des clubs. Ces aides ne sont cependant que ponctuelles et souvent insuffisantes. Un budget communal propre doit donc être consacré à une politique sportive communale.

La politique sportive que nous voulons développer se base sur les principes suivants :

- L'accessibilité : un soutien financier ou logistique doit être offert aux personnes désireuses de faire du sport et qui n'en ont pas les moyens. Des formules de 'chèque-sport', de tarification différenciée ou de soutien indirect aux clubs permettent de lever cette barrière.
- Une vision pluridisciplinaire et de sport pour tous : soutenir la variété des disciplines tant au niveau des sports individuels qu'en clubs est l'option qui a déjà été choisie dans l'organisation du Hall omnisports. Cette vision sera maintenue tout en veillant à ne pas nuire à l'émergence éventuelle d'un club de haut niveau, spécialisé dans une discipline.
- Le Hall omnisports : celui-ci est l'outil de promotion et de soutien aux clubs sportifs locaux mais aussi aux particuliers.
- L'école de foot : elle devra fédérer les ressources et les compétences footballistiques de la commune. Un véritable défi se présente à nous pour en faire un pôle essentiel pour la formation des jeunes joueurs. Des synergies avec le Hall omnisports proche et avec l'ensemble des clubs sportifs de l'entité devront être initiées et soutenues.
- Favoriser les interactions entre l'éducation, le tourisme, la mobilité et le sport.

En pratique :

- Etablir un **répertoire des clubs** et associations sportives de la commune et environs.
- Participer à des actions régionales ou nationales de **mise en valeur du sport**.
- Soutenir le lancement de **nouvelles pratiques sportives** (Ex. : hockey, marche nordique, ...).
- Etablir des liens entre « enseignement », « sport », « santé publique », « vie en société » au travers d'actions de **sensibilisation et d'information**.
- Renforcer les liens entre « mobilité » et « sport » en organisant les **déplacements en vélo vers les écoles** (prise en charge des élèves en rang-vélo, abris vélo dans les écoles, formation à la sécurité).
- Permettre l'**accès aux activités sportives** (clubs, stages,...) via un soutien financier (Ex. : chèques-sport) ou matériel (Ex. : achats groupés de matériel) pour ceux qui en auraient besoin.
- **Etendre la mission des plaines de vacances** avec des activités plus spécifiquement sportives de découverte et d'initiation aux sports en collaboration avec les clubs locaux ou des ressources extérieures.
- Dédier **une équipe d'ouvriers** à l'entretien des infrastructures sportives (terrain de foot et de tennis, hall omnisports, petites infrastructures sportives de quartier (PISQ) mais aussi pistes cyclables et sentier de promenades).

Politique culturelle

L'action culturelle touche tous les domaines de la vie communale. Autant le service public (Académie, formations artistiques en extra-scolaire ...) que les initiatives privées forment ensemble un réseau qui assure une diffusion culturelle et artistique. Les nombreux artistes locaux représentent à ce titre une richesse inestimable et souvent méconnue.

Nous disposons d'outils (salle culturelle, galerie Au Grez des Arts, Académie de musique ...), de compétences (des spécialistes dans les domaines de la musique ou du livre, d'une attachée culturelle et surtout de nombreux artistes) et de contacts 'extra muros' qui nous ouvrent les portes de grandes manifestations. Nous devons exploiter ce potentiel pour faire découvrir aux citoyens la qualité et l'excellence.

La diffusion de la programmation culturelle est une activité fondamentale qui peut être assurée efficacement par l'administration communale pour donner une visibilité à l'ensemble des activités culturelles.

L'administration communale ne doit pas se substituer aux initiatives individuelles ou aux projets d'associations. Elle a par contre la vocation de les soutenir et, si nécessaire, de s'y investir pour leur donner la dimension et la qualité attendues. Le soutien financier ou logistique doit être évalué au cas par cas sur base de critères d'évaluation clairs et transparents. Dans des situations spécifiques ou dans le cadre de partenariats adressés précisément aux instances officielles et publiques, l'administration communale peut cependant prendre en charge certaines actions culturelles d'envergure. Il faut toutefois garder un regard critique sur les activités entreprises en estimant objectivement l'adéquation de l'offre et de la demande.

Coordonner, susciter, soutenir, fédérer les initiatives culturelles des associations de l'ensemble des villages de notre commune peut donc être la mission fédératrice assignée à un échevinat à part entière qui doit mener son action de manière transversale. Il devra cependant privilégier la qualité par rapport à la quantité.

L'action culturelle est un concept transversal par excellence qui touche l'action sociale, l'enseignement, l'encadrement de la jeunesse mais aussi les travaux publics et l'environnement si on prend en compte la mise en valeur du patrimoine public et privé.

En pratique :

- Développer les bibliothèques en lien avec la future reconnaissance du réseau de lecture publique et la ludothèque à Néthen et à Grez.
- Mettre en valeur **les lieux culturels** existants (Espace culturel, galerie Au Grez des Arts ou Coullemont, les églises ou des lieux de spectacle privés) et en susciter d'autres (Ex. : la maison de la ruralité et les petites salles de quartier).
- Soutenir et enrichir les **événements culturels et festifs** de la commune (fête de la musique, festivités de la St Georges, concerts annuels de l'académie, fêtes villageoises, journées du patrimoine ...)

- Mettre les moyens humains et matériel nécessaires au maintien de l'activité de l'Office du Tourisme et de son rayonnement dans la région.
- **Soutenir les associations** ou particuliers qui proposent l'organisation d'activités culturelles.
- Mettre en évidence et **soutenir des artistes locaux**, tant dans leurs prestations au sein de l'entité que lors de représentations en dehors de la commune où ils sont nos ambassadeurs culturels et artistiques.
- Mettre en valeur des **artistes locaux** au travers d'expositions et d'une publication (papier et/ou web) les présentant et remettre sur pied des journées de l'artiste
- Renforcer les activités de l'**Académie de musique** et en particulier pour l'art de la parole et éventuellement pour les arts plastiques.
- S'investir dans le **centre culturel de la vallée de la Néthen** (CCVN) par un partage de ressources logistiques et humaines.
- Soutenir **les partenariats existants** (festival musical du Brabant Wallon, EPTA, festival du film du court métrage et du film documentaire, journées du Patrimoine, Terres et Pierres, actions 'je lis dans ma commune', fête de la forêt ...).
- Réaliser une exposition permanente des **trésors de la Dame de Grez** (trésor mérovingien) que la région wallonne est prête à nous concéder moyennant des mesures appropriées de sauvegarde.

Urbanisme et logement

Le droit au logement doit être garanti. La variété de l'offre doit être adaptée aux nouveaux besoins de la population.

Le marché immobilier, l'instabilité de l'emploi et des revenus, le mode de vie, l'évolution de la structure familiale (isolés jeunes ou plus âgés, jeunes ménages, familles nombreuses ou recomposées ...) sont autant de facteurs qui peuvent influencer sur les possibilités de logement.

Le rôle de l'administration communale est de veiller à ce que ce droit au logement puisse être assuré à tous en toute équité et impartialité. Elle doit offrir le socle de base nécessaire pour soutenir cette recherche de logement pour l'ensemble de la population et permettre la mobilité d'une formule à l'autre dans le cycle de vie (logements sociaux, logements à loyers modérés ou logements communautaires, aide à l'emprunt, accompagnement à domicile, résidence service, maison de repos).

Par ailleurs, l'implantation de nouvelles constructions et, bien souvent, la mise en place de zones bâties (lotissements) sera régie par les règles imposées par le schéma de structure fixé lors de la dernière législature. La CCATM (Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité) restera l'interlocuteur privilégié pour conserver la cohésion entre la politique communale et les citoyens. L'administration communale devant rester le garant impartial de l'application des réglementations en vigueur en veillant, autant que possible, à réduire l'octroi de dérogations.

Il faut donc développer l'offre de logement de qualité, en concordance avec l'objectif d'utilisation rationnelle de l'énergie et suffisamment diversifiée afin de répondre aux

besoins des différentes catégories de population, notamment les jeunes. Cette offre se veut acquisitive et locative.

La politique d'octroi de permis de bâtir doit suivre une logique environnementale favorisant les techniques permettant l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cette approche est tout aussi importante dans l'équipement de logements accessibles financièrement aux personnes moins favorisées et permettant un strict contrôle des charges du logement. Il faut aussi garantir la qualité de vie dans une convivialité et une harmonie entre zones bâties, zone ouvertes publiques (parc, aires de jeux ...), voirie etc.

En pratique :

- Finaliser des projets de **construction de logements** sociaux et de logements à loyer modéré
- **Collaboration active** avec la régie foncière provinciale ainsi que la société publique de logements sociaux de notre secteur.
- Mise en œuvre de la zone d'aménagement concertée communale (**ZACC**)
Renforcement de l'**ancrage communal** imposé par la région wallonne
- **Guichet conjoint du logement et de l'énergie** proactif avec du personnel compétent à action transversale (créer une agence de développement local)
- Mise en œuvre d'une action communale propre, concertée avec les propriétaires, selon un mécanisme similaire à celui de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) afin d'obtenir des logements à loyer modéré tout en apportant un service aux propriétaires.
- Mise en place de **mobilier urbain** adéquat (éclairage, bancs ...)
- Mise en place d'un **médiateur du logement** qui prend en charge les conflits entre locataires et propriétaires et coordination avec les services sociaux.
- Mise en place d'une **centrale d'achat** d'énergie (mazout, électricité) ouverte à l'ensemble de la population.
- Envisager la création d'une immobilière sociale gérée par le CPAS
- Eviter les ghettos pour éviter de stigmatiser et pour renforcer la cohésion sociale. Les logements publics doivent être intégrés dans les différents villages
- Permettre une diffusion plus large des enquêtes publiques
- Revoir le projet de ZACC de Gastuche

Sécurité

Les services de police assurent la sécurité routière, la sécurité des personnes et des biens en cas d'agression mais aussi la sécurité en cas d'évènements exceptionnels d'intempéries ou de catastrophes.

Le corps de police locale :

La zone de police « Ardennes brabançonnaises » est constituée des communes de Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Incourt et Grez-Doiceau. Il convient de remarquer que la zone de police est très étendue et que l'effectif financé par le fédéral est largement insuffisant. Ce cadre est en effet déterminé par une norme (KUL) qui joue en notre

défaveur et, d'autre part, malgré les efforts permanents de recrutement, la zone de police Ardennes brabançonnaises n'attire que trop peu de candidats.

Dans ce contexte difficile, il faut cependant soutenir le concept de police de proximité au service de la population axé sur la prévention et l'encouragement au civisme. La présence accrue sur le terrain doit être favorisée afin de rassurer aussi bien les jeunes que les plus âgés, mais également afin de cadrer certains comportements suffisamment tôt.

Le policier doit être visible de la population afin d'encourager les comportements civiques (au volant, sur les places de stationnement, sur les aires de jeux, le soir, lors des fêtes,...). Le policier, bien que pouvant agir dans un cadre répressif en certaines circonstances, a un rôle social et préventif à jouer dans notre collectivité.

L'étendue de la zone de police et le développement urbanistique sont tels que l'objectif d'augmenter le nombre de patrouilles d'intervention est indispensable.

L'accessibilité des services de police sera favorisée par l'ouverture du commissariat. Ceci étant, il faut veiller à ce que les heures d'ouverture et le personnel disponible (personnel administratif ou d'intervention) soient suffisants pour rendre les services attendus.

Protection, prévention et répression:

Un équilibre doit être conservé entre les mesures de protection collectives et individuelles, les actions de prévention et d'information et les actions répressives utiles en dernier recours.

Les zones hors d'un contrôle social suffisant (zones isolées ou peu visibles) qui pourraient être la cible d'incivilités et de vandalisme doivent faire l'objet d'une surveillance accrue. La dissuasion par une présence policière plus régulière, l'éclairage de ces zones, la limitation de certains accès peuvent aider à circonscrire le risque. Avant d'appliquer une approche de répression qui est malheureusement parfois nécessaire, un encadrement et un accompagnement doivent d'abord être envisagés comme mesure préventive. La pose de matériel de détection de présence et de surveillance peut être mise en œuvre dans le cadre strictement légal et quand tous les autres moyens auront démontré leur inefficacité. Tous ces moyens doivent cependant être coordonnés au niveau de la zone de police.

En pratique :

- Assurer une disponibilité et une accessibilité des services de police autant en leur bureau à des horaires adéquats que sur le terrain avec plus d'agents de quartier et de proximité.
- Réviser le plan d'urgence en fonction de la nouvelle implantation du commissariat de police et du Hall omnisports qui pourra servir de zone de gestion de crise.
- Soutenir ou proposer des initiatives de sensibilisation au sens civique à l'attention des jeunes.

- Etablir un **cadastre des limitations de vitesse** sur l'ensemble de la commune pour assurer une cohérence des mesures en vigueur et, en particulier, la réduction de vitesse sur les voiries locales.
- Mettre en place un plan d'aide (permanence d'appel et d'alarmes ...) aux entreprises pour la sécurisation de leurs biens et concomitamment dégager du temps pour assurer les actions de police de proximité pour les citoyens.
- En complément du service d'aide aux victimes assuré par la police locale, mise en place d'une cellule d'accompagnement assurée par une assistante sociale.
- Accroître la visibilité de l'agent de quartier pour tous les habitants (communiquer ses coordonnées – nom, GSM, Mail) et proposer sa présence lors des fêtes de quartier.
- Accroître l'importance du rôle de l'agent constatateur en matière d'incivilités. Il doit être un relais entre les citoyens et l'administration communale)
- Le rôle des éducateurs de rue doit être renforcé avec une présence accrue dans tous les villages. Il doit être un relais entre les jeunes, les parents et l'administration communale.
- L'information en techno-prévention et les campagnes de sensibilisations doivent être soutenues.

Environnement

L'aménagement du territoire est l'expression spatiale des politiques économique, sociale, culturelle et écologique de la commune. C'est inscrire sur le sol un projet de société dont les citoyens sont les acteurs, soit à titre individuel, soit à titre collectif. Le maintien du caractère rural de Grez-Doiceau sera un des axes forts de cette démarche.

Autant le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) que le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) sont des outils qui doivent servir de fil conducteur à une action globale concertée de protection de la nature. Ils permettent de rencontrer de manière durable les besoins de la collectivité tout en veillant à préserver le cadre de vie des générations futures.

L'entretien et la mise en valeur du patrimoine naturel est un vecteur important pour la sensibilisation du public. La participation à cette action soit à titre individuel ou via les associations permet à chacun de se réapproprier le cadre naturel privilégié dans lequel nous vivons. Par ailleurs, il faut aussi reconnaître le rôle essentiel de l'activité des agriculteurs et ses contraintes pour préserver le caractère rural et agricole de notre commune.

La gestion optimale des déchets en favorisant au mieux les circuits de recyclage et l'utilisation de déchets verts (cogénération) sera promue par des actions de sensibilisation. Une attention particulière sera aussi portée sur la gestion des déchets tant au sein de l'administration que dans les écoles, maison de repos ou crèches mais aussi au niveau du service des travaux et des déchets de chantiers ou d'entretien (voiries, rivières, talus ...).

La propreté est aussi un facteur important à la fois pour le bien-être mais aussi pour la préservation de l'environnement naturel. La lutte contre les dépôts clandestins tout comme le nettoyage des rues, routes, chemins et sentiers font partie de la même logique de respect de la nature et de notre cadre de vie. Ceci est cependant l'affaire de tous. Le rôle de l'administration communale est avant tout de sensibiliser et stimuler la population pour préserver cette propreté et, le cas échéant, entreprendre ensemble des opérations de nettoyage. Par ailleurs, les sanctions doivent aussi être appliquées en cas de malveillance.

L'administration communale a un rôle moteur à jouer vis-à-vis de la population pour favoriser les économies d'énergie et l'utilisation raisonnée de nos ressources. Des primes environnementales peuvent stimuler cette démarche.

La gestion des déchets est une problématique récurrente qui doit être abordée par plusieurs solutions qui se conjuguent. Dans les solutions originales il y a par exemple celle de la commune d'Oreye qui a distribué des poules en 2012 et l'idée semble avoir été appréciée par les citoyens. La poule vous débarrassera de plus de 90% de vos déchets de cuisine et en échange, elle vous fournira des oeufs. Elle participera également à la tonte de votre terrain réduisant ainsi les herbes de tonte à mettre au compost. Les déjections pourront servir d'engrais ... (cfr. : http://www.rtbf.be/video/v_distribution-de-poules-a-oreye?id=1726252 ; <http://oreye.blogs.sudinfo.be/tag/distribution%20de%20poules> ; http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20120504_00154570#top)

En pratique :

- Poursuite des actions du **PCDN** et prolongation et renforcement du **PCDR**
- Créer des liens entre **PCDN** et **PCDR**.
- Veiller à intégrer et/ou protéger les zones **NATURA 2000**.
- Soutenir les actions du **contrat « rivières »**.
- Renforcer le plan Maya pour les abeilles
- Soutenir une **politique des déchets** préventive et raisonnée tout en veillant avec fermeté à la préservation de la propreté. La gestion des déchets communaux fait aussi partie de cette approche raisonnée.
- Mise en œuvre de **véhicules non polluants** au sein de l'administration communale.
- Promouvoir les **primes environnementales** aux particuliers (isolation, audit énergétique,...).
- Distribuer des poules afin de réduire les poubelles.
- Mettre en place une équipe permanente dédiée à l'entretien et à la propreté des trottoirs, chemins et sentiers et à la lutte contre les dépôts clandestins.

Mobilité

Le plan intercommunal de mobilité reste le fil conducteur pour assurer la cohérence de nouvelles actions. La sécurité routière sera l'un des points d'attention. Elle sera déclinée

sur différents axes : la protection des usagers faibles, la réduction des risques par la mise en place d'infrastructure et de signalisations, la prévention mais aussi, obligatoirement la répression.

Les moyens de transport en commun existants seront mis en valeur et leur accès favorisé.

Les voiries existantes (chemins, rues, routes et chaussées ; trottoirs, pistes cyclables) font partie de notre patrimoine collectif. Elles doivent être entretenues et accommodées adéquatement avec des éclairages et la signalisation nécessaires. Les grands axes routiers et les rues villageoises font bien entendu l'objet de travaux permanents d'entretien (réfection, nettoyage, curage des avaloirs,...).

Au niveau des axes secondaires, un effort particulier sera fait pour le maintien et l'entretien des sentiers. Le réseau cyclable qui a été développé lors de la dernière législature sera complété et étendu à des ramifications secondaires favorisant la mobilité douce. Le respect de ces voies lentes (y compris les trottoirs) passe aussi par la sensibilisation des riverains qui doivent y laisser le passage libre (pas de parking ou encombrement sur la voirie publique).

En pratique :

- **Rénovation des voiries** en mauvais état.
- Mise en place d'un **plan de sécurité routière coordonné** avec l'enseignement, les mouvements et associations encadrant les jeunes,...
- Création de nouvelles **pistes cyclables** et compléter le **maillage de voies lentes** par la création de voies secondaires se rattachant au réseau de pistes cyclables principal (Cela peut remettre en valeur d'anciens chemins, impliquer des associations et groupes de quartier).
- Mettre en place de nouveaux passages pour piétons et sécuriser les passages existants.
- Consulter les habitants pour réévaluer ensemble les dispositifs ralentisseurs dans certaines rues.
- **Coordination** entre différents moyens de transports collectifs (bus, train, proxibus) et individuels (pédestre, vélo).
- Installation de **parkings à vélos** aux gares et renforcement du confort (éclairage, propreté) des arrêts de bus.
- Réouverture du **rond-point à côté du Hall omnisports** après l'avoir fait sécuriser.
- Il faut établir un cadastre des trottoirs en mauvais état et mettre en place un plan de réfection et d'entretien.
- **Création de trottoirs** ou chemins piétonniers le long de voies routières (Ex. : rue de Basse Biez).
- Mise en place d'**infrastructures de sécurité routière** (éclairage des croisements dangereux et des passages piétons, signalisation adéquate, barrières de protection ...).
- **Conscientisation des riverains et usagers** pour laisser le passage libre sur les voies lentes et trottoirs,...

- L'expérience du Proxibus doit continuer avec une évaluation régulière.
- Il faut une évaluation et certains réaménagement des dispositifs de ralentissement de vitesse en concertation avec les habitants (Ex. : Av. Comte d'Ursel, rue de Hamme-Mille, rue des Moulins, rue de Florival, traversée de Pécrot).
- Assurer une visibilité constante des marquages au sol.
- Entretien et nettoyage régulièrement les panneaux de signalisation.
- Mise en place et sécurisation des passages pour piétons avec rétrécissement de voirie, éclairage et marquages avec jeux de couleurs).
- Il faut valoriser les réseaux de promenade pour piétons.
- Dialoguer avec les TEC pour évaluer et améliorer l'offre des bus
- Etude pour la réalisation d'un chemin cyclable le long du chemin de fer, de Weert-Saint-Georges à Gastuche.
- Publier un plan communal de Grez-Doiceau dans lequel tous les chemins et sentiers accessibles légalement soient indiqués, ainsi que toutes les pistes cyclables.
- Veiller à l'élagage des branches qui voient les pistes cyclables ou qui entravent le passage dans certains chemins ou sentiers.

Vie économique

Le tissu économique existant est varié et représente un potentiel vital pour la commune. Les nombreux commerçants, indépendants, professions libérales, et petites entreprises qui sont installés à Grez-Doiceau méritent une attention toute particulière. Une politique communale de soutien aux entreprises dans un cadre réfléchi et cohérent doit être mise en place.

Un état des lieux de la situation socio-économique serait intéressant pour bien identifier ce tissu économique de notre entité et le potentiel qu'il représente. Un dossier reprenant entre autres les choses suivantes serait intéressant:

- Normes d'urbanisme imposées aux entreprises
- Règlements communaux et règlements de police touchant à l'activité des commerces et entreprises
- Taxes communales spécifiques aux entreprises et activités commerciales (Ex.: publicités toutes boîtes ...)
- Aides à l'emploi et soutiens/subsides divers
- Inventaire des bâtiments industriels existants (hangars, usines, ...) et des terrains où l'activité économique peut se développer et le type d'activités autorisées
- Inventaire des entreprises et commerces (types, tailles, secteurs d'activités, implantations ...)
- Lien entre entreprises et mobilité (cfr. plan intercommunal de mobilité) et PCDR
- Diverses statistiques fédérales et régionales sur l'activité économique de la province et région ...

Il faut soutenir la réouverture de commerces de proximité par des jeunes indépendants ou des structures d'économie sociale (boulangerie, épicerie, boucherie,...). Une étude devrait être menée quant à la création d'une agence de développement local.

Le mode de consommation évolue et les conditions économiques difficiles remettent à l'honneur les relations directes avec les producteurs. Ce contact est aussi l'occasion d'une nouvelle convivialité entre consommateurs et avec les acteurs locaux. Des initiatives individuelles ou groupées permettent déjà de mettre en œuvre cette nouvelle dynamique.

En pratique :

- Etablir un **cadastre économique communal** qui fera un état des lieux du contexte économique et commercial de l'entité.
- Stimuler à la mise en place d'une **association de commerçants**.
- **Promotion** de nos entreprises, artisans, commerçants au travers d'une plaquette d'information et via le site internet de la commune sur une zone dédiée au tissu économique.
- **Soutenir et stimuler les commerces de proximité.** (parking, signalisation routière, promotion, attention lors de travaux ou de manifestation bloquant l'accès aux commerces, implication dans les événements locaux comme fournisseurs privilégiés ...).
- Une **agence de développement local** peut être le relais entre l'administration et le tissu économique.
- Organisation de réunions d'entrepreneurs par thèmes ou métiers.
- Soutien aux **réseaux d'achats** groupés mettant en relation directe les producteurs et les consommateurs. Cette action peut s'intégrer dans le cadre du PCDR (convivialité rurale, proximité avec les producteurs locaux,...). La mise à disposition de locaux ou d'un site internet collaboratif comme plate-forme d'échange est envisageable.
- Développer le guide des commerçants et entreprises.

Travaux et bâtiments publics

La construction de la maison de repos représente le plus gros chantier auquel la commune ait jamais dû faire face. La charge de plusieurs millions d'euros qui va devoir être assumée pendant plus d'une vingtaine d'années doit cependant être considérée comme un investissement pour notre population.

L'Europe a imposé un vaste plan d'égouttage qui a été largement suivi dans l'entité de Grez-Doiceau. Il reste cependant soit de petits chantiers à terminer, soit de gros travaux qui tardent à être entamés. La désignation de Néthen comme zone égouttable aura permis d'entrevoir la pose du réseau. Ces travaux seront réalisés durant la prochaine législature.

Une attention particulière sera accordée à l'accès aux bâtiments et lieux publics pour les personnes à mobilité réduite. Les audits énergétiques et les actions lancées durant la législature précédente seront continués de manière à ce que le parc immobilier communal réponde au mieux aux exigences de réduction de consommation d'énergie.

La lutte contre les inondations dans l'ensemble de l'entité passe par l'entretien des voiries, le curage des cours d'eau et l'investissement dans des projets de construction de bassins d'orage. Il faut poursuivre cette politique volontariste dans une lutte permanente par rapport à ces phénomènes naturels récurrents. Il faut aussi encourager les cultivateurs au travail raisonné des terres afin de mieux maîtriser les phénomènes d'inondations.

Le département des travaux porte le plus souvent la réalisation pratique de projets menés dans les autres domaines de compétence de l'administration communale. La transversalité peut s'y exprimer au travers des moyens mis en œuvre (matériel, charroi,...), les compétences (architecte, spécialistes de différentes techniques,...) ou de la méthode de travail (chantiers conjoints, coordination de planning,...) qui permettent de partager les efforts consentis sur différents projets.

En pratique :

- création de **bassins d'orage**.
- **Mise en place de l'égouttage** à Néthen avec la pose d'un collecteur et la réalisation des autres projets (à la rue Vandervelde et le Tienne Binard, et ensuite dans les rues de Tirlemont et de la Cortaie).
- La réfection de plusieurs voiries telles que la rue de Cortaie ou la rue Vandervelde.
- plan d'**embellissement global** des villages.
- Finaliser les rues de Florival et des Moulins (Archennes), du Beau-Site et de la Logette (Biez). A Pérot, nous nous occuperons des quartiers Val d'Or et Val Vert.
- Un état des lieux des adaptations et transformations nécessaires sera dressé pour établir un plan global d'amélioration de l'**accessibilité pour PMR** (personnes à mobilité réduite).
- **Audits énergétiques** et actions innovantes d'économie d'énergie.
- Travaux d'entretien permanents et mise en œuvre de chantiers pour prévenir les inondations.

La gestion des inondations

Les travaux préventifs sur les cours d'eau et la réalisation de bassins d'orage sont essentiellement sous la responsabilité de la Province. Seul les cours d'eau de 3ième catégorie (petits ruisseaux) sont de la responsabilité communale.

Lors de la dernière législature, seul le bassin d'orage en amont de Néthen a été réalisé. Malgré les demandes répétées de la Commune pour reprendre à sa charge l'étude de bassins d'orage sur Grez (Ex. : entre Cocrou et Beusart ou vers Bonlez), la province a toujours refusé de céder ce dossier mais n'a jamais rien fait de son côté pour le faire avancer. Nous continuerons à insister auprès de la Province pour faire avancer ce dossier et éventuellement le reprendre en partie à notre charge.

Durant la dernière législature, la Commune a pris à sa charge d'importants travaux de curage des cours d'eau (3 fois plus que sur la législature précédente).

Au niveau communal nous proposerons des actions à 2 niveaux : par des mesures préventives et au travers d'une meilleure réactivité en cas d'incident.

Mesures préventives :

- Etablir un cadastre précis des zones à risques, des origines des écoulements et des mesures d'entretien nécessaires et en faire le suivi avec une planification de travaux et de surveillance.
- Mettre en place des moyens de mesure et/ou un réseau de vigilance citoyen pour mieux évaluer et anticiper les risques de crue.
- Assurer l'entretien régulier des fossés et petits cours d'eau ainsi que des avaloirs.
- Continuer à curer les cours d'eau aux points critiques si la province ne le prend pas en charge.
- Imposer des contraintes urbanistiques pour éviter les rejets massifs d'eaux pluviales en conjuguant différentes techniques (citernes d'eaux de pluie qui temporisent l'écoulement direct vers les égouts, réduction de surfaces imperméabilisées – parking, voies d'accès,..., dispositifs de dispersion des eaux,...).
- Faire un effort de conscientisation mais aussi de surveillance et d'intervention vers les agriculteurs de manière à ce qu'ils mettent en œuvres les recommandations techniques qui réduisent les risques d'écoulement de boues.
- Surveiller les rejets d'eaux venant de particuliers (Ex. : exutoire d'étangs privés à Doiceau).
- Mettre en place des moyens naturels (fossés, haies et plantation, talus,...) qui permettent de freiner ou dévier les coulées de boues ou d'eau.

En cas d'incident :

- Améliorer la réactivité des services communaux avec la mise en place d'un plan de crise qui coordonne les moyens humains et matériels communaux et éventuellement d'autres services (police, protection civile,...).
- Disposer de matériel ad hoc (Ex. : matériel pour leur remplissage rapide de sacs de sable, pompes mobiles).
- Avoir un numéro de téléphone dédié aux problèmes d'inondation pour centraliser les contacts et demandes d'information.
- Anticiper les interventions (Ex. : stock de sacs de sable ou signalisations ad hoc disponibles en permanence à proximité des zones à risque).

Les petits travaux d'entretien

- La dernière législature a été marquée par de très gros travaux d'infrastructure (le hall omnisports, le commissariat de police, la maison communale, l'école communale, les pistes cyclables, les égouttages et voiries). Nous avons un peu perdu de vue la gestion de petits travaux d'entretien.

- Nous devons réorganiser le service « travaux » dont la gestion a été négligée. Ce service a en effet pour mission première de réaliser avec ses propres ouvriers l'ensemble des tâches d'entretien des biens communaux (bâtiments, voiries, espaces publics ...) et de répondre aux demandes ponctuelles des citoyens dans ce domaine. Que ce soit le nettoyage des rues, caniveaux et avaloirs, le taillage de haies ou d'arbres, la tonte d'espaces verts, l'entretien des plantations (bacs de fleurs, parterres), l'entretien des poubelles publiques, les réparations de bâtiments ou d'installations publiques,...

L'organisation peut se faire à différents niveaux :

- Les ouvriers doivent être regroupés par équipes spécialisées et il faut une responsabilisation des chefs d'équipe.
- Il faut un suivi plus systématique des demandes d'intervention, leur planification et leur réalisation ainsi qu'un retour d'information vers le citoyen demandeur.
- Certains travaux récurrents peuvent être soumis à des entreprises privées (ex. : tonte, nettoyage de rue et avaloirs) pour en assurer la réalisation régulière et dégager ainsi les services communaux pour des interventions plus ponctuelles non planifiables.
- Mettre en place un numéro d'appel unique dédié aux demandes d'intervention (peut-être idem que le n° pour les inondations). Ce point central se chargeant de transmettre la demande au service concerné en évitant aux citoyens de devoir contacter eux-mêmes les différents services. Ce point central pourrait assurer l'encodage des demandes venant de tous bords pour en faire le suivi plus efficace.

Quoi qu'il en soit, la réorganisation de la charge de travail du service travaux doit être conjuguée avec le contrôle des incivilités (dépôts clandestins, absence d'entretien de haies privées,...) et l'incitation à la participation des citoyens (ex. : nettoyer son trottoir).

L'égouttage et les voiries

La pose de l'égouttage à Néthen est totalement dépendant des subsides de la Région wallonne. La priorité actuelle de la Région va malheureusement aux sites qui sont :

- équipés de collecteur
- à haute densité de logement car les normes européennes sont basées sur les 'équivalent habitant' qui mettent l'accent sur les zones à plus haute densité.

Néthen est seulement passé en 2012 en zone éligible pour des plans d'égouttage mais n'est pas équipée de collecteur et sa densité de population est bien moindre que certaines grandes villes dont certains quartiers doivent encore être équipés d'égouts. La région Wallonne risque donc de ne pas lui accorder la priorité dans les subsides.

De gros travaux de rénovation de voirie dépendent de ces travaux d'égouttage. Ceux-ci risquent donc aussi de devoir attendre.

Le projet de rénovation de voirie à Archennes (rue des Moulins et rue de Florival) a été validé par le conseil communal cette année pour environ 1 million d'euros. Il serait utile de faire une communication aux riverains sur l'avancement de ce dossier (budget, planning et phasage des travaux, type de travaux envisagés ...).

Le rond-point de la RN25 à l'entrée de Bossut a été fermé en 2008 pour éviter que de graves accidents ne s'y produisent.. Le MET avait promis d'introduire rapidement un dossier pour le transformer mais ce dossier n'a jamais été réalisé. Suite aux derniers contacts avec le MET, il serait envisageable de réouvrir l'accès sortant du rond point et descendant vers le Stampia avec un aménagement empêchant de faire demi-tour pour revenir vers Hamme-Mille. Par contre, il serait déconseillé de réouvrir l'accès venant de Hamme-Mille car :

- cette bretelle de sortie risque de piéger les conducteurs qui roulent trop à droite et qui se retrouveraient donc sans le savoir sur cette bretelle qui débute dans la courbe venant de Hamme-Mille.
- Cela provoquerait un effet d'appel du trafic de la RN25 vers l'ancienne chaussée quand la RN25 est saturée. Ce trafic déboucherait ainsi sur une zone à circulation plus lente (proximité du Hall omnisports et de l'école de la Petite Source)
- L'accès à Bossut en venant de Hamme-Mille peut se faire par l'un des deux accès précédents en venant de Hamme-Mille.

La traversée sécurisée de la N25 sera réalisée pour relier Gottechain le Hall omnisports, Bossut et Archennes. Dans un même ordre d'idée, les arrêts d'autobus sur la N25 doivent être accessibles en toute sécurité.

Une administration communale renforcée

L'administration communale et le collège communal doivent assurer une proximité et une transparence avec l'ensemble de la population. La communication et la prise en compte des requêtes de chaque citoyen doivent être renforcées. Informer sur les projets et être à l'écoute de la population doivent former les fondements de la relation de confiance entre la structure communale et la population. La notion de qualité de service en termes d'accueil, de délai de traitement et de respect des règles légales doit être encouragée et développée.

L'évolution de notre société impose chaque jour de nouveaux défis à nos communes qui nécessitent dès lors la mise en place de processus de fonctionnement performants. L'utilisation des nouvelles technologies, y compris mobiles, devient indispensable pour soutenir cette mutation.

La gestion administrative garantit la légalité et l'équité des actes posés par l'administration communale et ses représentants. Elle représente une charge importante et demande des compétences de plus en plus pointues. L'administration communale doit s'organiser et s'équiper (ex. : informatisation ou formation continuée des employés communaux) pour relever le défi de la qualité et de la rapidité de réalisation de cette mission.

L'administration communale est comparable à une petite entreprise de par le volume de son personnel, la diversité de ses métiers et la nécessaire coordination des compétences. A cet égard, la gestion des ressources humaines au sein de l'administration joue un rôle crucial. Le recrutement et l'engagement, l'évaluation et la gestion des compétences doivent permettre de maintenir le niveau de compétence. La formation continuée de l'ensemble du personnel administratif doit être assurée pour garantir le niveau de qualité nécessaire dans un contexte en constante évolution. Les thèmes de formation ne manquent pas :

- l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- la gestion du logement
- la mise en œuvre de participation citoyenne
- le développement local
- l'énergie
- la mobilité
- les langues (anglais et néerlandais)
- ...

Une collaboration étroite avec l'Union des villes et communes sera un plus pour appuyer cette démarche formative.

Un accent doit être mis sur la proximité avec la population. Des demandes régulières d'interventions ponctuelles (nettoyage ou entretien de trottoirs, petites réparations de voiries ...) ont trop souvent été reléguées à l'arrière plan des grands travaux d'infrastructure qui ont monopolisé beaucoup d'énergie et de ressources. La réponse à ce genre de demande doit être réalisée mieux et plus rapidement par les services communaux ou soumis à des services annexes (ex. : service brico-dépannage à mettre en place).

En pratique :

Information et relations avec la population :

- **Guichet d'information** au cœur de l'administration communale.
- **Permanence décentralisée** et déplacement à domicile (fonctionnaire et assistants sociaux) avec une connexion aux services centraux communaux.
- Renforcement de la **publication communale** (bulletin, newsletters, site internet et 'Web TV' en collaboration avec TVCom).
- Meilleur **suivi des contacts** avec la population (réponse systématique aux courriers, possibilité de suivi des demandes dans un système informatique).
- Mise en place d'un service d'**information par SMS** pour informer de l'avancement des dossiers (Ex. : délivrance de permis, de documents administratifs, ...).
- Accès au public à plus d'**information sur les dossiers** (urbanisme, travaux, enseignement ...) via les médias électroniques.
- **Prise en compte structurée des demandes** d'intervention et petits travaux

- Meilleure **présentation du conseil communal** pour une accessibilité/compréhension du public (rétro-projection en séance).
- **Réunions citoyennes** systématiques programmées annuellement.
- Rencontre annuelle du collège et de l'administration communale avec les élèves des écoles.
- Pour sensibiliser et aider le citoyen dans divers domaines, on pourrait distribuer régulièrement un dépliant simple et sympa avec quelques "Trucs et Astuces" ou "Le saviez vous?" sur les différents sujets: courtoisie au volant, propreté des routes, lutte contre les dépôts clandestins, respect du voisinage, favoriser les économies d'énergie et utilisation des ressources... libérer les trottoirs et pistes cyclables,... avec illustrations ou caricatures drôles,...
- Pose de panneaux "sympa" le long des routes et à l'entrée des villages ainsi qu'aux endroits où l'on retrouve régulièrement des dépôts de poubelles, pour inciter à la courtoisie et à la propreté.

Actions participatives :

- Mise en place d'un **conseil consultatif des aînés**.
- Mise en place du concept de **conseil communal des jeunes** en collaboration avec les différentes écoles de l'entité.
- Soutenir une action **d'instruction civique** pour les enfants et les jeunes au travers d'animations proposées à toutes les écoles de l'entité, aux clubs et associations.

Moyens techniques:

- L'**informatisation des procédures** et l'automatisation de tâches administratives.
- ...

Ressources humaines :

- Mettre en place d'un **plan de formation continue** du personnel administratif et technique en même temps qu'une évaluation régulière et la mise en place du CIC (cahier individuel de compétence).
- Engager et faire appel à **des experts externes** pour augmenter le niveau de compétence global.
- Mettre en place du **coaching ou de parrainage interne** de nouveaux employés et ouvriers pour assurer un accompagnement de carrière.
- Responsabiliser et **valoriser la compétence** des services administratifs pour soutenir le collège dans ses décisions (... ce n'est pas au collège de décider sur des aspects techniques et/ou légaux mais bien à l'administration de proposer ces choix et fournir un avis technique objectif).
- Si nécessaire, pouvoir faire appel à un **service d'interprètes** pour faciliter le contact avec des visiteurs ou citoyens étrangers.
- Avoir, par service, une personne ressource qui a la **compréhension minimum requise en néerlandais** pour aider un visiteur.

Les finances communales

La bonne gestion impose souvent la prudence. La constitution de réserves financières est à ce titre un moyen de garantir la réalisation d'une politique ambitieuse. Ces fonds de réserves ne doivent cependant pas être une fin en soi.

Comme le département des travaux, le service des finances est par essence même impliqué dans l'ensemble des missions de l'administration communale. Une approche financière globale peut cependant amener des gains sous la forme d'économies d'échelle. L'apport de subsides peut lui aussi être facilité par la construction de dossiers plus riches, mettant en avant plusieurs facettes de l'action communale (Ex. : jeunesse, sport et intégration sociale ; urbanisme, environnement et mobilité,...).

Les finances actuelles sont saines et permettraient d'envisager de nouveaux projets d'une ampleur équivalente à ceux déjà réalisés sans changer la taxation qui est exceptionnellement basse par rapport à la moyenne locale ou régionale. La construction d'un nouveau home va cependant fondamentalement changer le contexte en introduisant un besoin financier dont le niveau n'a jamais été atteint jusqu'ici (Ex.: Hall omnisports = 2 millions d'euros de financement ; Home=entre 7 millions et 10 millions d'euros de financement) et provoquer sans doute le doublement ou même le triplement de notre dette communale.

Certaines taxes sont incompressibles (ex. : la Région wallonne impose que la taxe 'immondice' couvre le coût réel de l'enlèvement des déchets).

La taxe sur les piscines est discutable (Ex. : injustice par rapport aux piscines semi-enterrées et double taxation pour des piscines intérieures qui sont taxées via le revenu cadastral). Elle rapporte 30.000€ mais ne touche qu'une petite partie de la population. Cette taxe pourrait être revue pour la supprimer ou la transformer (Ex. en fonction cubage).

Quoiqu'il en soit, nous viserons à conserver une fiscalité basse.